



Statement of Old Age Security Pension Paid or Credited to Non-Residents of Canada
Relevé de la sécurité de la vieillesse payée ou créditée à des non-résidents du Canada

NR4-OAS

Protected B when completed / Protégé B une fois rempli

10	Year Année	11	Recipient code Code du bénéficiaire	12	Country code Code pays	Old age security number Numéro de Sécurité de la vieillesse	Non-resident account number Numéro de compte non-résident	13	Foreign or Canadian tax identification number Numéro d'identification étranger ou canadien aux fins de l'impôt	
Line 1 Ligne	14	Income code Code de revenu	15	Currency code Code de devise	16	Gross income Revenu brut	17	Non-resident tax withheld Impôt des non-résidents retenu	18	Exemption code Code d'exemption
Line 2 Ligne	24	Recovery tax code Code de l'impôt de récupération	25	Currency code Code de devise				27	Recovery tax withheld Impôt de récupération retenu	

Non-resident recipient's name and address
Nom et adresse du bénéficiaire non-résident

Name and address of payer or agent
Nom et adresse du payeur ou de l'agent

See the privacy notice on your return
 Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration

NR4(OAS) (15)
 SC ISP-0138 nat (2014-12-01) (ITC)

Attach this copy to your Section 217 income tax return
Joignez cette copie à votre Déclaration selon l'article 217



Statement of Old Age Security Pension Paid or Credited to Non-Residents of Canada
Relevé de la sécurité de la vieillesse payée ou créditée à des non-résidents du Canada

NR4-OAS

Protected B when completed / Protégé B une fois rempli

10	Year Année	11	Recipient code Code du bénéficiaire	12	Country code Code pays	Old age security number Numéro de Sécurité de la vieillesse	Non-resident account number Numéro de compte non-résident	13	Foreign or Canadian tax identification number Numéro d'identification étranger ou canadien aux fins de l'impôt	
Line 1 Ligne	14	Income code Code de revenu	15	Currency code Code de devise	16	Gross income Revenu brut	17	Non-resident tax withheld Impôt des non-résidents retenu	18	Exemption code Code d'exemption
Line 2 Ligne	24	Recovery tax code Code de l'impôt de récupération	25	Currency code Code de devise				27	Recovery tax withheld Impôt de récupération retenu	

Non-resident recipient's name and address
Nom et adresse du bénéficiaire non-résident

Name and address of payer or agent
Nom et adresse du payeur ou de l'agent

See the privacy notice on your return
 Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration

NR4(OAS) (15)
 SC ISP-0138 nat (2014-12-01) (ITC)

Keep this copy for your records
Conservez cette copie pour vos dossiers



Statement of Old Age Security Pension Paid or Credited to Non-Residents of Canada
Relevé de la sécurité de la vieillesse payée ou créditée à des non-résidents du Canada

NR4-OAS

Protected B when completed / Protégé B une fois rempli

10	Year Année	11	Recipient code Code du bénéficiaire	12	Country code Code pays	Old age security number Numéro de Sécurité de la vieillesse	Non-resident account number Numéro de compte non-résident	13	Foreign or Canadian tax identification number Numéro d'identification étranger ou canadien aux fins de l'impôt	
Line 1 Ligne	14	Income code Code de revenu	15	Currency code Code de devise	16	Gross income Revenu brut	17	Non-resident tax withheld Impôt des non-résidents retenu	18	Exemption code Code d'exemption
Line 2 Ligne	24	Recovery tax code Code de l'impôt de récupération	25	Currency code Code de devise				27	Recovery tax withheld Impôt de récupération retenu	

Non-resident recipient's name and address
Nom et adresse du bénéficiaire non-résident

Name and address of payer or agent
Nom et adresse du payeur ou de l'agent

See the privacy notice on your return
 Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration

NR4(OAS) (15)
 SC ISP-0138 nat (2014-12-01) (ITC)

Attach this copy to your Old Age Security Return of Income
Joignez cette copie à votre Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse



If you are electing under section 217 of the *Income Tax Act* to report this income, attach this copy to your Section 217 income tax return.

See your *Old Age Security Return of Income Guide for Non-Residents and General Income Tax and Benefit Guide for Non-Residents and Deemed Residents of Canada* for information on how to report your income.

Box 16 – Gross income – This is your old age security pension. Enter this amount on line 113 of your Section 217 income tax return and your *Old Age Security Return of Income*.

Box 17 – Non-resident tax withheld – Enter this amount on line 437 of your section 217 income tax return.

Box 27 – Recovery tax withheld – Enter this amount on line 437 of your *Old Age Security Return of Income*.

Note: If you are a resident of Canada for income tax purposes, report this income and tax withheld on your income tax return for the province or territory where you lived on December 31.

Si vous exercez le choix prévu à l'article 217 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour déclarer ce revenu, joignez cette copie à la déclaration selon l'article 217.

Consultez votre guide *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse pour les non-résidents* et votre *Guide général d'impôt et de prestations pour les non-résidents et les résidents réputés du Canada* pour tout renseignement sur la façon de déclarer votre revenu.

Case 16 – Revenu brut – Ceci est votre pension de la Sécurité de la vieillesse. Inscrivez ce montant à la ligne 113 de votre déclaration selon l'article 217 et votre *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse*.

Case 17 – Impôt des non-résidents retenu – Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre déclaration selon l'article 217.

Case 27 – Impôt de récupération retenu – Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse*.

Remarque : Si vous êtes un résident du Canada pour les besoins de l'impôt sur le revenu, veuillez inscrire ce revenu et l'impôt retenu dans votre déclaration de revenus pour la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre.

See your *Old Age Security Return of Income Guide for Non-Residents and General Income Tax and Benefit Guide for Non-Residents and Deemed Residents of Canada* for information on how to report your income.

Box 16 – Gross income – This is your old age security pension. Enter this amount on line 113 of your Section 217 income tax return and your *Old Age Security Return of Income*.

Box 17 – Non-resident tax withheld – Enter this amount on line 437 of your section 217 income tax return.

Box 27 – Recovery tax withheld – Enter this amount on line 437 of your *Old Age Security Return of Income*.

Note: If you are a resident of Canada for income tax purposes, report this income and tax withheld on your income tax return for the province or territory where you lived on December 31.

Consultez votre guide *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse pour les non-résidents* et votre *Guide général d'impôt et de prestations pour les non-résidents et les résidents réputés du Canada* pour tout renseignement sur la façon de déclarer votre revenu.

Case 16 – Revenu brut – Ceci est votre pension de la Sécurité de la vieillesse. Inscrivez ce montant à la ligne 113 de votre déclaration selon l'article 217 et votre *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse*.

Case 17 – Impôt des non-résidents retenu – Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre déclaration selon l'article 217.

Case 27 – Impôt de récupération retenu – Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse*.

Remarque : Si vous êtes un résident du Canada pour les besoins de l'impôt sur le revenu, veuillez inscrire ce revenu et l'impôt retenu dans votre déclaration de revenus pour la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre.

Attach this copy to your *Old Age Security Return of Income*.

See your *Old Age Security Return of Income Guide for Non-Residents and General Income Tax and Benefit Guide for Non-Residents and Deemed Residents of Canada* for information on how to report your income.

Box 16 – Gross income – This is your old age security pension. Enter this amount on line 113 of your Section 217 income tax return and your *Old Age Security Return of Income*.

Box 17 – Non-resident tax withheld – Enter this amount on line 437 of your section 217 income tax return.

Box 27 – Recovery tax withheld – Enter this amount on line 437 of your *Old Age Security Return of Income*.

Note: If you are a resident of Canada for income tax purposes, report this income and tax withheld on your income tax return for the province or territory where you lived on December 31.

Joignez cette copie à votre *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse*.

Consultez votre guide *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse pour les non-résidents* et votre *Guide général d'impôt et de prestations pour les non-résidents et les résidents réputés du Canada* pour tout renseignement sur la façon de déclarer votre revenu.

Case 16 – Revenu brut – Ceci est votre pension de la Sécurité de la vieillesse. Inscrivez ce montant à la ligne 113 de votre déclaration selon l'article 217 et votre *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse*.

Case 17 – Impôt des non-résidents retenu – Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre déclaration selon l'article 217.

Case 27 – Impôt de récupération retenu – Inscrivez ce montant à la ligne 437 de votre *Déclaration des revenus pour la Sécurité de la vieillesse*.

Remarque : Si vous êtes un résident du Canada pour les besoins de l'impôt sur le revenu, veuillez inscrire ce revenu et l'impôt retenu dans votre déclaration de revenus pour la province ou le territoire où vous résidiez le 31 décembre.